

NOTE À L'ATTENTION DES FAMILLES

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à la **demi-pension**.

Pour cela, <u>vous devez impérativement retourner au service intendance cette fiche complétée le jour de l'inscription de votre enfant au lycée</u>.

DP4 = LUNDI MARDI JEUDI ET VENDREDI DP5 = LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI ET VENDREDI

Complétez les rubriques suivantes :

A titre d'information le coût annuel prévisionnel de la demi- pension pour 2024 si tarifs inchangés par le Conseil Régional :

DP4:142€ DP5:175€

IMPORTANT: le conseil Régional a instauré depuis la rentrée scolaire 2023/2024 le dispositif du repas à 1 euros pour les lycéens et les étudiants.

Date : Signature des parents :